

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE BALLAIGUES  
DU 20 MARS 2017**

L'appel nominal indique la présence de 33 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 20h15. Débattons-en de bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour modifié comme suit est adopté (ajout point 3) :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016
2. Lecture de la correspondance reçue de la Préfecture du District du Jura-Nord vaudois adressée à M. Raymond Durussel
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal relatif à un projet de remplacement de conduite pour le tronçon entre les lieux-dits Le Friand et Le Creux, avec un passage sous tube au niveau de la route cantonale
6. Préavis municipal relatif à un projet de révision du poste de commande et de l'installation d'un système d'alarme de détection de contamination (hydrocarbure et diverses pollutions) à la station de pompage
7. Propositions individuelles et divers

### **1. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2016**

**M. Pierre-Luc Maillefer** souhaite modifier son intervention au milieu de la page 4 :

« Si le Conseil choisit les chiffres de la Municipalité, sa décision ne portera pas à conséquence puisqu'il se prononcera dans tous les cas pour des investissements supérieurs à CHF 50'000.-. »

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, avec la modification ci-dessus.

### **2. Lecture de la correspondance reçue de la Préfecture du District du Jura-Nord vaudois adressée à M. Raymond Durussel**

**M. le Président Samuel Maillefer** donne lecture d'une lettre de la Préfète, adressée à M. Durussel, datant du 6 février dernier concernant la séance de bons offices qui s'est déroulée le 31 janvier 2017 entre Mme la Préfète Evelyne Voutaz, M. le Syndic Raphaël Darbellay et M. Raymond Durussel.

En résumé, il ressort de leur discussion les points suivants :

« BoisCom est une association de droits privés basée sur les articles 60 et suivants du code civil dont 9 communes de la région sont seules propriétaires. La Municipalité de Ballaigues respecte la décision unanime du comité de BoisCom de ne pas fournir la totalité des documents demandés (comptes complets pour 2015 et budget prévisionnel avec la nouvelle production prévue). La décision du Conseil communal liée à la demande de crédit pour la construction par BoisCom d'un hangar à plaquette est définitive. Les délégués municipaux de l'association ainsi que la Commission de gestion doivent être en mesure de répondre à toutes les questions posées par les conseillers. La loi forestière et la loi sur les communes manquent de clarté dans la définition et les exigences pour les groupements forestiers et les associations intercommunales.

En conclusion, il a été convenu que vous vous contentez des documents et renseignements fournis à ce jour et renoncez à l'obtention des comptes complets de BoisCom pour 2015 ainsi qu'à la production d'un budget prévisionnel avec la nouvelle production prévue. Dans son rapport annuel 2016 ainsi que les suivants, la Municipalité s'engage à fournir davantage de renseignements, notamment financiers sur le Triage du Suchet et les sociétés qui y sont liées. »

### 3. Communications du bureau

**M. le Président Samuel Maillefer** donne lecture d'une lettre reçue de la part de l'association Paysage-Libre Vaud.

Dans cette lettre, Monsieur Bertrand Clot, Président, informe que sa demande d'obtenir les fichiers informatiques, par une mise en ligne sur le site de ballaigues.ch, de l'ensemble des documents relatifs à l'enquête du projet de PPA « Bel Coster », a été refusée par la Municipalité. De ce fait, il s'est adressé au Conseil afin de réitérer sa demande.

**M. le Président Samuel Maillefer**, après s'être renseigné auprès du Préfet Etienne Roy, propose de répondre à cette association, en leur indiquant qu'il s'agit uniquement du ressort de la Municipalité et que le Conseil n'a pas de prérogative sur le sujet. Il ouvre ensuite la discussion sur ce sujet.

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** prend la parole pour donner quelques précisions sur la situation actuelle et relever le fait qu'aucune loi n'exige de transmettre ces documents en format informatique. Suite à quelques échanges de courriers, cette association recevra donc le dossier en version papier d'ici quelques jours à l'étude de leur avocat.

**M. Raymond Durussel** informe le Conseil qu'il a consulté ces dossiers au greffe et ne comprend pas pourquoi les personnes intéressées ne pourraient pas se déplacer. Il souligne que si l'on envoie des dossiers par voie électronique, il est préférable qu'ils soient sous format PDF pour des questions de sécurité.

**M. Samuel Maillefer** rappelle la proposition du bureau : répondre à ce courrier en invitant cette association à poursuivre les discussions directement avec la Municipalité, le Conseil ne saurait être le bon interlocuteur sur cet aspect.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

### 4. Communications de la Municipalité

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** donne les informations suivantes :

#### Finances

La Municipalité a reçu un mail le 15 décembre 2016 l'informant que suite aux taxations définitives de plusieurs dossiers d'un groupe d'entreprises de Ballaigues, sur les périodes fiscales 2014-2015, il en résulte des baisses importantes de recettes pour la Commune par rapport aux acomptes facturés et payés par ces sociétés. Le remboursement actuel s'élève à CHF 1'200'000.- à la charge de la Commune de Ballaigues. Il n'est pas facile de gérer les

finances de la Commune dans ces conditions. Les sociétés ne réajustent pas leurs acomptes en fonction de la conjoncture et ceci en raison des intérêts négatifs.

### **Explications du retard des travaux sur l'autoroute A9b**

Lorsqu'ils ont commencé les travaux, ils se sont rendus compte que lors de la construction de l'autoroute, au lieu de mettre des matériaux de qualités, les entreprises de l'époque avaient mis du tout-venant. De ce fait, toutes les conduites étaient en mauvais état. De ce fait, les entreprises actuelles ont presque dû multiplier par 3 leurs interventions. Ensuite, il y a aussi les éléments météorologiques du mois de mai et juin. Tous les matins, ils devaient consacrer 1h à 2h afin de vider l'eau des fouilles pour rendre le chantier accessible.

**M. le Syndic** donne quelques précisions sur l'état des différents ponts. Contrairement à une légende urbaine, si l'état des ponts varie, aucun n'est complètement « foutu ».

Normalement, les travaux devraient se terminer à la fin du mois d'octobre 2017. Il restera ensuite deux étapes qui seront probablement réalisées entre 2020-2021. La première : depuis les silos à sel jusqu'au Creux et la deuxième : du giratoire du Creux à la plateforme douanière.

Le coût des travaux s'élève à CHF 35 millions et le budget est tenu. La direction des travaux a pris l'offre la moins chère et malheureusement, elle est en procès avec l'entreprise qui a posé le goudron.

### **Comptoir yverdonnois**

La Municipalité transmet au Conseil une invitation pour participer au challenge des communes, proposé par le journal Région Nord Vaudois.

### **SEVJ (Société électrique de la Vallée-de-Joux)**

Cette société propose à Ballaigues de rejoindre le réseau de la chaîne Val TV afin de réaliser et diffuser des reportages sur Ballaigues, avec des interviews, des sujets d'actualité, etc... Cependant, le prix représente CHF 2.-/habitant et par mois. Le Syndic pense judicieux de remettre cette affaire à la Commission culturelle. Celle dernière accepte de rapporter lors de la prochaine séance.

### **Eoliennes**

Les réponses aux questions récurrentes, notamment sur les aspects financiers, seront données lors de la présentation du projet avec le préavis.

**M. le Municipal Christian Nyffenegger** donne quelques informations quant à l'AscoVaBaNo. L'association a pris la décision de mettre en place des directives concernant les deux lignes de bus afin d'éviter que le premier bus soit trop rempli. Les élèves sont désormais répartis par classe et doivent être assis et attachés. Les chauffeurs rencontrent certains problèmes avec des élèves indisciplinés. L'un d'eux a été sanctionné et interdit de transports pendant deux semaines et finalement il est exclu définitivement des transports. Le Municipal demande aux parents des élèves de Ballaigues de sensibiliser leur(s) enfant(s).

La population de notre région augmente sans cesse et cela demande une organisation des aménagements des classes de cours et du personnel à engager. Actuellement 846 élèves sont dans l'association, dont 140 pour Ballaigues. En 2017, le nombre augmentera à 925 et en 2018, à 934. Une 33<sup>ème</sup> période sera ajoutée pour les 9P en 2017 et ensuite pour les 10P et 11P en 2018. Ceci implique qu'ils ne pourront pas rentrer à midi un jour par semaine et devront prendre le repas à la cantine scolaire au prix de CHF 7.-.

### **EVAM – Grain de Blé**

Il y a 15 élèves scolarisés qui ne parlent pas français à Ballaigues. Les enseignants rencontrent quelques difficultés, ce qui a entraîné un dédoublement des classes. La salle de couture ainsi que la salle enfantine sont utilisées. L'ancienne garderie du Vieux-Collège a été ouverte afin d'accueillir la logopédiste. Il remercie les employés communaux qui ont participé activement au déménagement. Pour la suite avec l'EVAM, il espère pouvoir anticiper les effectifs.

La Municipalité entretient de bons rapports avec M. Olivier Ponnaz, directeur des écoles. Pour la prochaine législature, il faudra trouver des solutions afin de créer des salles de classes et gymnastique. L'idée pour l'instant serait de prolonger le collège des Trois Vallons.

**M. le Municipal Thomas Maillefer** fait part des informations ci-dessous :

### **Avenir de la STEP de Ballaigues**

La Municipalité a fait faire une étude de faisabilité avec diverses variantes en vue d'une réhabilitation ou d'un raccordement sur une STEP régionale.

Quatre variantes ont été étudiées, à savoir :

- Raccordement sur la nouvelle STEP de Vallorbe
- Raccordement sur la STEP d'Orbe
- Réhabilitation de la STEP existante à Ballaigues
- Nouvelle STEP sur un nouveau site à Ballaigues

Après analyse des différentes variantes possibles, des coûts projetés et des défis techniques propre à chaque variante, il s'avère que le maintien d'une STEP sur le site actuel est la solution la moins coûteuse.

La proposition de Vallorbe de nous raccorder sur leur nouvelle infrastructure semblait être la solution la plus logique dans le cadre d'une régionalisation et en suivant la politique cantonale de réduction des STEPS. Toutefois, deux éléments majeurs ont fait renoncer la Municipalité à ce projet. L'un en termes de délais et l'autre pour des raisons économiques.

La Municipalité de Vallorbe souhaite réaliser les travaux très rapidement, avec une mise en service prévue en 2021. Ceci impliquerait un investissement d'environ CHF 7,2 millions pour notre Commune durant cette législature. D'autre part, la réhabilitation de la STEP actuelle pour un montant estimé à CHF 5,3 millions pourrait se faire sans pression de temps puisque notre STEP est fonctionnelle. Cela nous permettra d'envisager ces travaux lors de la prochaine législature, dans un prochain plan d'investissement.

Le raccordement sur la STEP d'Orbe demande beaucoup d'adaptations techniques telles que des stations de relevage. De plus, il y a encore un certain flou sur le projet que la Commune d'Orbe envisage de réaliser. La construction d'une nouvelle STEP à Ballaigues sur un nouveau site est une variante beaucoup trop onéreuse, plus de CHF 9 millions.

### **RC 251 – Bretonnières-Vallorbe**

Des travaux d'assainissement de la route des Grands-Bois sont prévus en 2018. La route sera fermée à la circulation de mars à octobre de l'année prochaine.

## **5. Préavis municipal relatif à un projet de remplacement de conduite pour le tronçon entre les lieux-dits Le Friand et Le Creux, avec un passage sous tube au niveau de la route cantonale**

**M le Municipal Gilbert Poncet** donne lecture du préavis.

« Le réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie est alimenté par la ressource unique que constitue la station de traitement de l'Ille située au bord de l'Orbe, ce qui nécessite un puissant pompage pour refouler l'eau depuis le fond de la gorge jusqu'au réservoir des Communs, dont le trop-plein se trouve à la cote altimétrique 960. Par ailleurs, le réseau n'est relié à aucun de ses voisins. La sécurité d'exploitation est donc totalement dépendante du bon fonctionnement des ouvrages de traitement, pompage et refoulement, Aucune solution autre que la création d'une liaison de secours à l'aide des moyens des sapeurs-pompiers ou de la protection civile n'existe en cas de pollution de source, de panne d'électricité de longue durée ou de rupture de la conduite de refoulement.

Pour améliorer la situation, une liaison intercommunale a été identifiée dans le cadre du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) de Ballaigues, puis étendue lors de l'étude régionale ERNOM qui a couvert un vaste périmètre entre le Nozon, l'Orbe et le Mujon. Il s'agit de créer un axe Vallorbe-Ballaigues-Lignerolle, d'où l'eau pourrait alimenter également les communes membres de l'Association de la Source Mercier.

Au cours de la présente législature, la Municipalité prévoit de réaliser la liaison entre les réseaux de Ballaigues et de Vallorbe en plusieurs étapes. Le but du présent préavis est donc de présenter le cadre général de la démarche, d'une part et de solliciter l'autorisation pour financer et exécuter les travaux de la première étape, d'autre part. »

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la première étape de liaison des réseaux d'eau de Ballaigues et de Vallorbe
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 560'000.-
- de financer ce montant de la manière suivante :
  1. CHF 100'000.- par la subvention de l'ECA (HT)
  2. CHF 425'930.- par la trésorerie courante (HT)
  3. CHF 34'070.- par la déduction de l'impôt préalable (TVA à récupérer, diminuée de la réduction de la déduction de l'impôt préalable sur la subvention ECA)
  4. d'amortir l'investissement net de CHF 425'930.- sur une période de 30 ans, à raison de CHF 14'200.- par année, la première fois au budget 2018, par le compte 810.331.070

La Commission qui rapportera sur ce préavis est composée des membres suivants : MM. Pierre-Alain Nyffeneger, Daniel Bourgeois, Frédéric Santschi, Eric Guillaume et Mme Barbara Maillefer, Suppléants : MM. Valentin Santschi et Nathanaël Bourgeois.

## **6. Préavis municipal relatif à un projet de révision du poste de commande et de l'installation d'un système d'alarme de détection de contamination (hydrocarbure et diverses pollutions) à la station de pompage**

**M. le Municipal Gilbert Poncet** donne lecture du préavis.

« La dernière modification du système de conduite Ritop 2.14 a été mis en service en 2010. Il aura donc 7 ans de fonctionnement 24h/24h. Il est encore fonctionnel, cependant, ce système ne répond plus aux standards actuels d'utilisation. Des problèmes d'approvisionnement en pièces de rechange seront inévitables. D'autre part, aucune extension ou nouvelle fonctionnalité ne pourra y être intégrée. Ce système doit, dès lors, être modernisé.

L'élément déclencheur est la suppression des lignes analogiques actuelles par Swisscom et la transformation de la nouvelle technologie de téléphonie fixe analogique remplacée par un protocole IP, ceci dès 2017 ; ce qui nous oblige à modifier le système. »

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal :

- d'autoriser l'achat de cette installation
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 73'394.-
- de financer ce montant de la manière suivante :
  1. CHF 67'957.- par la trésorerie courante
  2. CHF 5'437.- par la déduction de l'impôt préalable (TVA à récupérer)
- de charger la somme de CHF 67'957.- au compte 810.315.0, ainsi qu'une dissolution d'un montant de CHF 17'957.- du compte 9280.811, Fonds affecté – Eau
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances

La Commission qui rapportera sur ce préavis est composée des membres suivants : MM. Jimmy Leresche, Eric Jeanneret et Frédéric Guillaume. Suppléants : M. Raymond Durussel et Mme Liliane Leresche.

## 7. Propositions individuelles et divers

**Mme Sonia Guédat** prend la parole au nom de la Commission culturelle. Elle invite le Conseil à consulter le site internet de la Commune dont la page culturelle a été mise à jour. La Commission a une idée en tête pour l'année prochaine et recherche des personnes possédant des talents particuliers.

**M. Pierre-Luc Maillefer** revient sur la soirée du 17 mars, à l'occasion de l'arrivée des nouveaux habitants de Ballaigues. Il a passé une agréable soirée et se demande pourquoi les sociétés locales n'ont pas été présentées lors de cette soirée.

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** admet qu'il s'agit d'une erreur de sa part et s'en excuse.

**M. Nathanaël Bourgeois** remercie le Municipal en charge du dossier de la STEP. Selon l'Omnibus, il semblerait qu'il y ait des raisons politiques qui ont poussé la Commune à rechercher l'indépendance. De plus, il se demande si Ballaigues sera l'un des actionnaires de la société Sport et Loisirs de Vallorbe SA qui va prochainement être créée afin de soutenir le projet de toit de la patinoire.

**M. le Municipal Thomas Maillefer** répond que cet article l'a lui-même surpris. La raison principale est économique et la seconde est le manque de temps. Il n'y a pas de raison politique.

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** répond à la question de M. Bourgeois au sujet de la patinoire. En effet, il y a eu des contacts informels entre lui-même et M. Rigoli mais pas davantage pour l'instant.

**M. Gérard Leresche** demande si les citoyens des villages concernés devront se prononcer au sujet du projet d'éoliennes au « Bel Coster »

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** répond qu'il n'y a pas de référendum obligatoire. Il s'agit donc d'un référendum facultatif. Pour ce faire, il faut soit que des citoyens récoltent le nombre de signatures demandé ou que la Municipalité décide de le lancer. Elle fera le point après la mise à l'enquête.

**M. Pierre-Luc Maillefer** demande si les travaux de la Croix-d'Or vont bien commencer le 1<sup>er</sup> septembre. De plus, il demande à quel moment l'annonce pour la recherche du restaurateur paraîtra.

**M. le Municipal Jean-François Faivre** répond qu'il espère pouvoir présenter un projet lors de la prochaine séance.

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** répond que c'est encore trop prématuré pour l'engagement d'un restaurateur mais qu'il a déjà quelques contacts informels. Il pense que les recherches se feront dès que le Conseil aura voté le projet et que les travaux seront adjugés. Il signale que les surprises nous guettent dans un bâtiment comme celui-ci. Il espère pouvoir mettre en route l'auberge pour la saison d'été 2018.

**M. Pierre-Luc Maillefer** reprend la parole concernant le restaurateur. Selon son expérience, il serait préférable de s'y prendre un an à l'avance car parfois ces personnes ont un contrat de bail.

**M. le Municipal Christian Nyffenegger** donne des informations quant au réseau EHN, notamment la construction d'un nouvel EMS à Orbe pour 2020-2021 ainsi qu'un projet sur le site de St-Loup pour la formation du personnel.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h32.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 24 avril à 20h15, au Cevi.

**Étaient absents et excusés** : MM. Joël Guillaume et Valentin Santschi.

Ballaigues, le 23 mars 2017.

Le Président :

La Secrétaire :

Samuel Maillefer

Rachel Loeffler